

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 23 MARS 2023 – Délibération n°028

L'an deux mil vingt trois et le VINGT TROIS MARS à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	29	22

Date de la convocation
23/03/2023

Date d'affichage de la convocation
17/03/2023

Secrétaire de séance : Damien LAURAIN

Présents : ALMIRE Yvan - ANGLADE Clémence - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - CAPUS Françoise - CARON Annick - CAZES CORBOZ Maryse - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - GROS Edmond - LAURAIN Damien - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - MULLER Geoffroy - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc - TAJAN Isabelle-

Absents : RAGOT Annie - BORIE Nina - BOUDIAS DECROIX Nathalie (pv à Mélanie BRUNET) -BURGUIERE Philippe - CARNAC André (pv à Françoise CAPUS) - CONSTANS Mathieu - FABRE Emilie (pv à Aurélien MAJOREL) - LABRO Isabelle - FOS Mariana - JARROUSSE Caroline (pv à Clémence ANGLADE) - MURET Yvain - LAYRAL Rémi (pv à Annick CARON)

Objet :

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Vu le tableau ci-après, détaillant les subventions à verser aux associations en 2023

ASSOCIATION VIVRE A BUZEINS	500,00
APE Collège Jean d'Alembert	500,00
COMITE DES FETES DE BUZEINS	1 250,00
GYM CLUB- LAPANOUSE	500,00
PARENTS ELEVES- ECOLE DE LAPANOUSE	3 420,00
CLUB DETENTE	2 000,00
PETANQUE CLUB DE LAPANOUSE	500,00
HIVERNHASSOL	600,00
CLUB DES AINES DE L'OLIP	300,00
PARENTS ELEVES ECOLE DE LAVERNHE	1 140,00
PARENTS ELEVES LABULES- SUBVENTION SORTIES SCOLAIRES	1 860,00
COMITE D'ANIMATIONS DE RECOULES	300,00
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	720,00
ASSEMBLEE CITOYENNE	150,00
ASS.PARENTS ELEVES EC.PUBLIQUE J MOULIN	6 480,00
ASSOC PARENTS ELEVES ECOLE J.FERRY/MAT	3 180,00
CENTRE CULTUREL ET SPORTIF	3 500,00
CHEMINOTS SPORT QUILLES SEVERAC	550,00
FOOTBALL CLUB SOURCES DE L'AVEYRON	8 500,00
CLAPAS (escalade)	814,00
CLUB DE HAND DES SOURCES	2 000,00
ENSEMBLE VOCAL DES CAUSSES	550,00
LA GAULE SEVERAGAISE	500,00
JUDO CLUB	2 000,00
LE DAUPHIN SEVERAGAIS	1 100,00
ACT 12	2 000,00
LOS PASSEJAIRS DEL SEVERAGUES	300,00
NOTRE DAME DE LORETTE	2 000,00
AMIS DE SAINT DALMAZY	1 000,00
APEL BON PASTEUR- sorties scolaires	4 080,00
PETANQUE CHEMINOTE	2 200,00

SEVERAC VOLLEY CLUB	300,00
U.A.I.C.F./CLUB PHOTO	300,00
UNION SPORTIVE SEVERAGAISE	5 000,00
LES ARCHERS DE SEVERAC	1 000,00
ASSOCIATION AMITIE	1 800,00
A TA PORTEE	150,00
Familles rurales - CARNAVAL et HALLOWEN	500,00
Radio Cisba	650,00
RECOUL ACTIF	500,00
associations des commerçants-CAP Severac	1 000,00
MEMOIRES DE SEVERAC	2 500,00
VILLAGE DE NOEL DE LAPANOUSE	500,00
CIQ DU VIEUX SEVERAC	750,00
LOS MUSICAIRES DEL CASTEL	700,00
HIPPOCAMPE	1 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement des subventions proposées dans le tableau ci-dessus pour un montant de 71 144 €.

Concernant les subventions à la Gaule Sévéragaise et au Club photo, le conseil municipal approuve ces deux subventions à 21 voix pour, Monsieur Jean-Marc SAHUQUET n'ayant pas pris part au vote.

Concernant la subvention à Radio Cisba, le conseil municipal approuve cette subvention à 21 voix pour, Monsieur Aurélien MAJOREL n'ayant pas pris part au vote.

Concernant la subvention au Centre Culturel Sévéragais, le conseil municipal approuve cette subvention à 21 voix pour, Monsieur Patrick DUTRIEUX n'ayant pas pris part au vote.

Concernant la subvention au Club Détente de Lapanouse, le conseil municipal approuve cette subvention à 20 voix pour, Madame Françoise CAPUS, n'ayant pas pris part au vote.

Concernant la subvention au Judo Club, le conseil municipal approuve cette subvention à 20 voix pour, Madame Annick CARON, n'ayant pas pris part au vote.

Concernant la subvention à l'association Vivre à Buzains, le conseil municipal approuve cette subvention à 20 voix pour, Madame Mélanie BRUNET, n'ayant pas pris part au vote.

Concernant la subvention à l'association Village de Noël, le conseil municipal approuve cette subvention à 21 voix pour, Monsieur Damien LAURAIN, n'ayant pas pris part au vote.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

Pour extrait conforme,
le Maire, Edmond GROS

